

Si les conflits géographiques sont fréquents (Brunet, 1993), peu de géographes en font un champ d'investigation spécifique, même si nombreux sont ceux qui analysent des phénomènes polymogènes (Charlier, 1999). La recherche que nous menons ¹ traite plus spécifiquement des conflits mettant en scène des associations agissant au nom de la défense de l'environnement et du cadre de vie au sein de la Bretagne historique.

Cette recherche part d'un constat simple: la faible prise en compte des facteurs socio-spatiaux dans les procédures d'aménagement essentiellement basées sur des données techniques. D'où la problématique de ce travail: comment une lecture géographique, en terme d'espace et de territoire, peut-elle contribuer à réguler les conflits associatifs liés à l'environnement?

D'un point de vue méthodologique, si l'échelle régionale est privilégiée, elle n'est en aucun cas envisagée comme le niveau de base spatial fondamental de la démarche géographique qui consiste à partir du particulier pour aller au général, mais elle constitue tout de même un modèle pour la géographie générale (Lozato-Giotard, 1988) et contribue ainsi au dépassement de l'opposition entre approche idiographique et approche nomothétique (Mérenne-Schoumaker, 2002). Cependant, le souci d'une analyse multiscalaire guide constamment cette étude. C'est pourquoi nous replaçons, quand cela est nécessaire, l'analyse régionale dans son contexte national. De même, des informations plus qualitatives obtenues lors de différents entretiens apportent un complément en insistant sur les modalités en œuvre à l'échelle locale.

Cette étude s'appuie sur une base de données originale, et poursuit trois objectifs principaux de recherche: la constitution d'un corpus théorique permettant une analyse en terme d'espace et de territoire, l'identification des facteurs socio-spatiaux influençant la localisation des conflits environnementaux et la présentation des apports d'une recherche géographique pour la régulation des conflits via une analyse des systèmes conflictuels.

1- Dans le cadre d'un travail de thèse intitulé : *Une géographie des conflits associatifs liés à l'environnement : analyse théorique et pratique à partir du cas breton*, sous la direction de G. Baudelle et J. Ollivro.

I- DES ASSOCIATIONS PONCTUELLES AUX ASSOCIATIONS PLURIDIMENSIONNELLES

Cette base de données recense l'ensemble des associations créées entre 1901 et 2000 au nom de la défense de l'environnement et du cadre de vie au sein de la Bretagne historique ².

Une des spécificités des associations de défense de l'environnement et du cadre de vie est leur diversité. Un effort de classification est donc nécessaire. De nombreux auteurs s'y sont essayés en utilisant différents critères. Parmi eux, les travaux de Pierre Lascoumes (Lascoumes, 1988, 1994) et ceux de Jacques Ion (Ion, 1997) ont davantage retenu notre attention pour la construction de notre typologie des associations. Celle-ci s'appuie sur les quatre critères qui nous ont semblé les plus pertinents: l'inscription dans les réseaux associatifs, l'échelle de l'aire d'action, la durée de vie et le niveau d'engagement. C'est de la combinaison de ces critères que découlent quatre formes d'associations, ponctuelles, focalisées, diversifiées et pluridimensionnelles ³ (tableau 1).

Représentant près de trois associations sur quatre, les associations de défense d'un intérêt ponctuel, appelées aussi *nimby* ⁴, ont une durée de vie assez courte et leur échelle d'action ne dépasse que très rarement le cadre communal. Ainsi, en Bretagne, plus de 80 % des associations possèdent un espace de référence inférieur ou égal à l'échelon communal. Du point de vue de leur organisation, elles sont généralement peu fédérées et possèdent un petit nombre d'adhérents. Ce type de mobilisation se consacre à la protection d'un site menacé par un projet ou

2- Le choix de la Bretagne historique, autrement dit d'une Bretagne élargie à cinq départements ne constitue en rien une prise de position dans les débats qui agitent régulièrement l'opinion publique mais aussi les assemblées législatives des Régions Bretagne et Pays de la Loire. À l'origine de ce choix se situent deux explications: d'abord, le souci de prendre en compte les facteurs historiques et culturels dont les travaux de B. Charlier (Charlier, 1999) soulignent l'importance dans les revendications écologistes, ensuite, d'un point de vue scientifique, la prise en compte d'un cinquième département, en l'occurrence la Loire-Atlantique, département urbain et littoral, a permis d'étoffer considérablement la base de données et ainsi de donner plus de légitimité à nos résultats.

3- Les libellés des associations sont empruntés à P. Lascoumes.

4- De l'anglicisme *Not In My Backyard*, pas dans mon jardin.

5- *Not In My Electoral Yard*

Tableau 1. Effectifs des différentes formes associatives

FORMES ASSOCIATIVES	PONCTUELLE	DIVERSIFIÉE	FOCALISÉE	PLURI DIMENSIONNELLE	TOTAL
EFFECTIFS DANS LA BASE DE DONNÉES	1 202 (73,7 %)	260 (16 %)	163 (10 %)	5 (0,3 %)	1 630

Source : Amaud Lecourt, 2002

une atteinte précise: dénonciation de nuisances (association de défense contre les nuisances du centre-ville de Quimper), opposition à l'implantation d'une décharge (comité de Romagné pour la défense de l'environnement et de la qualité de la vie contre l'implantation d'une décharge), protection d'un site contre l'implantation d'une infrastructure de transport (association de défense des riverains contre le projet de route départementale 135 bis à Saint-Avé).

Avec un nombre d'adhérents et un degré de fédération supérieur au type précédent, « les veilleuses », associations de défense d'un intérêt diversifié ont également une durée de vie plus longue. Les 260 associations de ce type se définissent par rapport à la protection d'un secteur géographique précis comme la commune (64 % des cas) ou un ensemble de communes (18 % des cas), et se mobilisent pour la défense de l'ensemble des problèmes d'environnement qui concernent le secteur à l'image du « comité pour la protection de l'environnement de la région d'Irillac ».

« Les spécialistes », associations de défense d'un intérêt focalisé ont une durée de vie plus longue et un nombre d'adhérents plus important que les deux types précédents, leur structuration est aussi plus solide. Focalisées, elles poursuivent la défense d'un but présenté comme général et non d'un intérêt particulier, d'une « cause », comme la défense de la faune, de la flore ou d'un milieu physique particulier (un lac, une rivière, un parc, une vallée,...). Certaines peuvent également présenter des finalités plus larges en assurant des fonctions de contrôle ou d'expertise. Ainsi, en Bretagne, de nombreuses associations sont orientées vers la protection de la qualité de l'eau, des zones humides (Comité pour la protection des marais du pays de Redon), ou encore des bassins-versants (Association de défense et de protection du bassin de Campbon). Leur échelle d'action est aussi plus vaste, la défense d'un site dans plus de la moitié des cas, la défense d'une vallée, pour plus du quart.

Associations les plus anciennes, « les généralistes », associations défendant un intérêt pluridimensionnel constituent de grandes associations départementales ou régio-

nales. On peut parler ici d'associations généralistes tant leurs causes et leurs échelles de mobilisation sont larges. Elles relaient généralement les actions des groupes locaux évoqués précédemment en raison de leur poids local et de leur capacité juridique à mener des

actions contentieuses surtout lorsqu'elles sont agréées. Ce sont donc des associations leaders au sein des réseaux régionaux, elles fédèrent un grand nombre d'associations et peuvent compter plusieurs milliers de membres.

Si certaines associations voient leur échelle d'action évoluer au cours de leur existence, ce classement souligne le caractère très localisé des prises de position pour la défense de l'environnement, confirmant ainsi l'analyse de B. Maresca pour qui l'environnement est avant tout « une grande cause locale » (Maresca, 1996).

II- UNE TENSION ENTRE ESPACE ET TERRITOIRE

À la différence des autres conflits sociaux, les conflits environnementaux possèdent une dimension spatiale et territoriale (Charlier, 1999). Le premier objectif de cette recherche consiste à analyser cette double dimension de la conflictualité.

Tout d'abord, les conflits se déroulent dans un espace et en référence à lui car l'espace est à la fois le support du conflit et son enjeu. Conflictualité et conflits sont le résultat de l'inscription d'une nuisance potentielle ou réelle dans l'espace qui peut alors être défini comme l'espace-support de la mobilisation. Ainsi, dans le cas de l'implantation du TGV Bretagne-Pays de la Loire, la mobilisation est née de la publication dans un grand quotidien régional de la carte des tracés envisagés alors que le débat préalable qui n'envisageait qu'un vague itinéraire n'en avait suscité aucune. Dans un autre domaine, mais tout aussi conflictuel, l'association « Haltes aux marées vertes » est née en 2001 suite à la matérialisation dans l'espace des rejets des élevages industriels porcins sous la forme d'étendues d'algues vertes. Comme le montrent ces deux exemples, c'est bien l'inscription dans l'espace de la nuisance qui suscite la mobilisation.

Dans la même logique, l'espace apparaît également comme un élément déterminant des prises de position (Olivro, 1994). Ainsi, comme le montre notre base de données, les mobilisations dans le domaine environnemental

restent avant tout locales, elles sont les plus fortes à proximité de l'objet du conflit et diminuent avec la distance à celui-ci (Lecourt, 1999a). De même, l'espace se différencie en fonction des enjeux dont il est l'objet (Prost, 1991; Michelot, 1990; Cadène, 1990).

D'autre part, si les conflits sont spatialisés, ils sont également territorialisés. En se plaçant sous l'angle du groupe menacé, les nuisances réelles ou potentielles suscitent une réaction de défense basée sur des revendications territoriales à consonance environnementale inscrites dans de nouvelles formes d'organisation territoriale basées sur la reconnaissance de « territorialités multiples » (Haesbaert, 2001) ou d'une « multi-appartenance territoriale » (Barel, 1986).

Dans certains cas, la nuisance peut apparaître comme un véritable révélateur territorial aboutissant, via un processus de « territorialisation-patrimonialisation » (Di Méo, 1994), à la révélation à un groupe social de l'existence d'un nouvel espace d'identité et de légitimité (Lussault, 1995). Une autre stratégie consiste à donner à un territoire déjà existant une dimension environnementale en réinventant un passé, des traditions, des paysages et des lieux, et même une certaine « culture territoriale » (Turco, 1995).

Si conflits et conflictualité environnementale favorisent l'émergence d'une territorialité basée sur la défense de l'environnement et du cadre de vie, à l'inverse, en cas d'échec la démobilisation guette et le territoire s'efface (Wolff, 2000). Ainsi, sur le TGV Méditerranée, la mobilisation s'est effondrée une fois le tracé défini avec précision. Alors que la mobilisation avait été très vive, 95 % des expropriations se sont finalement décidées à l'amiable (Ollivro, 1994). Ce type d'évolution témoigne ainsi du caractère parfois éphémère de ces nouvelles formes de territorialité qui, devant l'absence de base sociale suffisamment forte, doivent faire face à une « crise territoriale » (Barel, 1986) et se voient donc priver de véritable dynamique dans la durée.

III- IDENTIFIER LES FACTEURS SOCIO-SPATIAUX INFLUENÇANT LA LOCALISATION DES CONFLITS ENVIRONNEMENTAUX

Si les conflits sont spatialisés et territorialisés, leurs déroulements s'ancrent dans un contexte socio-spatial particulier. En posant comme hypothèse générale que tous les espaces ne présentent pas les mêmes risques de voir

apparaître des conflits, notre objectif est de déceler les facteurs socio-spatiaux influençant la localisation de la conflictualité environnementale. Cet aspect de la recherche s'appuie notamment sur les travaux nord-américains issus de l'École de Chicago (Dear, 1978, 1992), mais aussi sur des recherches plus récentes, notamment en géographie sociale (Roulier, 1998). Afin d'identifier ces facteurs, nous proposons de vérifier quatre hypothèses :

1- plus la population de l'espace considéré est importante et en croissance, plus le risque de voir apparaître des conflits est élevé. Si les travaux que nous avons déjà menés (Lecourt, 1999b) valident globalement cette hypothèse, nombreuses sont les communes résiduelles.

2- plus les revenus des populations résidentes sont importants, plus le risque de voir apparaître des conflits est élevé. Les travaux d'Appleyard (Appleyard, 1979) repris par Ollivro (Ollivro, 1997) permettent de s'interroger sur la relation entre les mobilisations environnementales et le statut social des populations menacées. La vivacité de la colère semble souvent plus vive chez les individus à hauts revenus et d'un statut social élevé.

3- plus la qualité environnementale de l'espace considéré est bonne, plus le risque de voir apparaître des conflits est élevé. Si le CREDOC (*Enquête permanente sur les conditions de vie et aspirations des Français*) ou l'IFEN (IFEN, 2002) soulignent régulièrement les inégalités des populations vis-à-vis de leur environnement de proximité, il paraît intéressant de s'interroger sur le lien effectif entre qualité environnementale et préservation de l'environnement. Les réactions sont-elles plus fortes chez les populations vivant dans un environnement de qualité ou chez celles vivant dans un environnement de qualité plus médiocre ?

4- plus la fonction touristique de l'espace considéré est importante, plus le risque de voir apparaître des conflits est élevé. Si le tourisme constitue de toute évidence un agent conflictuel de l'utilisation de l'espace littoral (Renard, 1984), constitue-t-il une source privilégiée de conflits ? Plus globalement, quels sont les impacts de la présence des différentes fonctions économiques sur la conflictualité environnementale ?

Une seconde étape dans la vérification de ces hypothèses consiste à les poser à travers les différents objets de mobilisation que nous avons répertoriés (protection des bassins-versants, opposition à la construction de ligne à haute-tension, opposition à la construction de centres d'incinération des déchets,...) et également à travers une lecture temporelle.

III- PRÉSENTER LES APPORTS D'UNE RECHERCHE GÉOGRAPHIQUE POUR LA RÉGULATION DES CONFLITS VIA UNE ANALYSE DES SYSTÈMES CONFLICTUELS

Le troisième objectif de cette recherche consiste à analyser les stratégies spatiales et territoriales mises en œuvre par les différents acteurs, associations, élus, auteurs du trouble environnemental. Les stratégies des associations ponctuelles sont éminemment territoriales, bien qu'elles soient souvent occultées par une « montée en généralité » (Lolive, 1997; Lafaye et Thevenot, 1993). De leur côté, les associations diversifiées, focalisées et pluridimensionnelles légitiment leurs actions en s'institutionnalisant via des procédures d'agrément, de recours contentieux ou des partenariats plus ou moins formels avec les collectivités locales ou les représentants de l'Etat.

Quant aux porteurs du projet source d'aménités environnementales, leurs stratégies sont éminemment spatiales. Dans le cas des infrastructures de transport, ils envisagent avant tout le lien créé à l'échelle nationale ou européenne et ne se soucient guère des conséquences pour les populations touchées par les nuisances. Par ailleurs, leurs stratégies sont peu connues. Un porteur de projet d'implantation présente-t-il volontairement une première solution fortement nuisible pour l'environnement des populations menacées, pour ensuite imposer la solution techniquement optimale et moins gênante, en donnant l'impression de faire des concessions ?

Les élus présentent des stratégies territoriales lorsque leur circonscription est touchée par l'atteinte environnementale rejoignant ainsi leurs administrations dans la lutte, conformément au syndrome *nimey*⁵. Pour les élus d'envergure nationale, les stratégies sont au contraire spatiales; dans le cas de l'implantation d'une infrastructure de transport par exemple, ils envisagent avant tout l'intérêt du projet à l'échelle nationale, voire européenne.

Cette démarche de recherche doit ainsi nous conduire à identifier les mécanismes de la conflictualité et des conflits environnementaux et ainsi parvenir à un modèle général sur le déroulement et l'organisation des conflits afin de les anticiper et de les prévenir. Cette fonction régulatrice soulignerait ainsi, *in fine*, l'utilité sociale de la géographie.

5- *Not In My Electoral Yard*

Bibliographie

- APPLEYARD D., 1979, « Evaluating the social and environmental impacts of transport investment », in D. A. HENSHER, P. R. STOPHER, *Behavioural Travel Modelling*, London, Croom Helm, p. 797-814.
- BAREL Yves, 1986, « Le social et ses territoires », in AURIAC F. & BRUNET R., *Espaces, jeux et enjeux*, Paris, Fayard, p. 131-139.
- BRUNET Roger (dir.), 1993, *Les mots de la géographie, dictionnaire critique*, Paris, Reclus – La Documentation Française, 518 p.
- CADENE Philippe, 1990, « L'usage des espaces périurbains, une géographie régionale des conflits », *Études rurales*, n° 118-119, p. 235-267.
- CHARLIER Bruno, 1999, *La défense de l'environnement: entre espace et territoire*, thèse de doctorat, université de Pau et des Pays de l'Adour, 753 p.
- DEAR Michaël, 1992, « Understanding and overcoming the Nimby syndrome », *Journal of the American Planning Association*, volume 58, p. 288-300.
- DEAR M.J., LONG J., 1978, « Community strategies in locational conflict », in COX K., *Urbanization and conflict in market societies*, Londres, Methuen, p. 113-127.
- DI MÉO Guy, 1994, « Patrimoine et territoire, une parenté conceptuelle », *Espaces et Sociétés*, n° 78, p. 15-34.
- HAESBAERT Rogerio, 2001, « Le mythe de la déterritorialisation », *Géographie et cultures*, n° 40, p. 53-75.
- IFEN, 2002, *L'environnement en France*, Paris, La Découverte, 512 p.
- ION Jacques, 1997, *La fin des militants ?* Paris, Les Éditions de l'Atelier/Éditions ouvrières, 124 p.
- LAFAYE Claudette & THÉVENOT Laurent, 1993, « Une justification écologique? Conflits dans l'aménagement de la nature », *Revue française de sociologie*, n° 4, p. 495-524.
- LASCOURMES Pierre, 1994, *L'éco-pouvoir, environnements et politiques*, Éditions La Découverte, Paris, 320 p.
- LASCOURMES P., JOLY-SIBUET E., GUHAN A., LEOST R., 1988, *Conflits d'environnement et intérêts protégés par des associations de défense*, rapport de recherche, Ministère de l'Environnement/SRETIE, 264 p.
- LECOURT Arnaud, 1999a, « La cartographie de la contestation au projet d'une grande infrastructure: une source complémentaire pour restreindre les conflits? *Norois*, n° 182, p. 359-364.
- LECOURT Arnaud, 1999b, *Stratégies de résolution des conflits liés à l'aménagement du territoire: une géographie*

- des conflits en Bretagne*, Mémoire de DEA, université de Haute-Bretagne, 85 p.
- LECOURT Arnaud, 2000, « Proximité et aménagement: le phénomène *nimby*, évolution d'une notion », *ESO, Travaux et Documents*, n° 14, p. 53-56.
- LOLIVE Jacques, 1997, « La montée en généralité pour sortir du Nimby, la mobilisation associative contre le TGV Méditerranéen », *Politix*, n° 39, p. 109-130.
- LOZATO-GIOTARD Jean-Pierre, 1988, « La géographie régionale: un modèle pour la géographie générale », *Géopoint*, p. 87-89.
- LUSSAULT Michel, 1995, « L'objet environnemental dans l'action territoriale », *Montagnes Méditerranéennes*, n° 1, p. 75-91.
- MARESCA Bruno, 1996, « L'environnement, une grande cause... locale », in *Consommation et Modes de Vie*, CREDOC, 4 p.
- MÉRENNE-SCHOUMAKER Bernadette, 2002, « La géographie et les territoires. Quelles spécificités au sein des sciences sociales? communication au séminaire de l'équipe RESO en tant que professeur invité (4 mars 2002).
- MICHELOT Jean-Louis, 1990, « Les conflits pour l'aménagement de l'espace au confluent Ain-Rhône », *Annales de Géographie*, n° 555, p. 513-530.
- OLLIVRO Jean, 1994, *Essai de modélisation d'une implantation ferroviaire: l'exemple du TGV méditerranéen*, thèse de doctorat, Université de Haute-Bretagne, 870 p.
- OLLIVRO Jean, 1997, « Spécificité des impacts et particularisme culturel: l'exemple du TGV Méditerranée », *Géographie et cultures*, n° 22, p. 65-92.
- PROST B., 1991, « Du rural au péri-urbain: conflit de territoire et requalification de l'espace », *Revue de Géographie de Lyon*, n° 2, p. 96-102.
- RENARD Jean, 1984, « Le tourisme: agent conflictuel de l'utilisation de l'espace littoral en France », *Norois*, n° 121, p. 45-61.
- ROULIER Frédéric, 2000, « Introduction aux territoires du bruit: le cas de trois discothèques angevines », *Norois*, n° 185, p. 99-110.
- TURCO Angelo, 1995, « Environnement et discours identitaire dans l'Apennin abruzzais contemporain », *Montagnes Méditerranéennes*, n° 1, p. 53-60.
- WOLFF Jean-Pierre, 2000, « Politiques des mobilités à Angers: des conflits aux territoires », *Norois*, n° 185, p. 77-87.
-